



**Marché à procédure adaptée selon le code
des marchés publics
Publication sur le site internet A.J.I.**

VOYAGE SCOLAIRE EN POLOGNE

Etablissement : Collège Marcel Pagnol

Adresse : 7 route de Macquelines, 60620 BETZ

Pouvoir adjudicateur : Collège de Betz
Contacts : M. VARINIAC Emmanuel, Principal
Tél : 03.44.87.20.47
Mél : ce.0601447x@ac-amiens.fr

Adjoint-Gestionnaire : Mme CHABOISSIER Valérie
Tél : 03.44.87.20.47
Mél : gest.0601447x@ac-amiens.fr

PROCEDURE

Le présent marché fera l'objet de la publicité suivante : inscription sur le site A.J.I. :
www.aji.fr

OBJET DU MARCHE

Le marché à conclure a pour objet l'organisation d'un voyage à Cracovie du 22 au 25 mai 2023

DESCRIPTIF ET PROGRAMME : voir document annexe

ASSURANCES : assurance annulation individuelle et collective (les coûts devront apparaître dans l'offre). Il sera joint le détail des garanties qui préciseront les conditions d'annulation. L'assurance collective devra couvrir le risque d'interdiction de voyages scolaires par les autorités ministérielles et préfectorales .

DEPOT DES OFFRES

Les réponses à la consultation doivent être transmises **via la plateforme AJI**

L'offre devra être déposée sur la plateforme AJI **pour le 07 novembre 2022**
Tout retard entrainera l'annulation du candidat.
Le candidat est tenu par son offre jusqu'à la réalisation de la prestation.

EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées
Pour déterminer l'offre la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci après :

Prix : 50 %

Valeur technique et pédagogique : 50 %

L'offre la mieux classée selon les critères précisés ci-dessus sera retenue

PAIEMENT

-
- Mandat administratif après production de facture
- Acomptes pouvant aller jusqu'à 70 % du montant total dès lors que le contrat est signé par les deux parties, solde une fois le voyage réalisé

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de
Mme CHABOISSIER au 03.44.87.20.47

L'établissement se réserve le droit d'annuler le séjour en cas d'insuffisance d'inscriptions